



Communiqué de presse de L'ANCGE

La Seine Maritime et l'annulation des manifestations !

Comme vous avez sûrement lu ici ou là, vous savez maintenant que les manifestations du 11 et 25 mai sont annulées. Effectivement l'A.C.D.P.M.76 a fait savoir que les manifestations qu'elle organisait au HAVRE étaient annulées suite à des accords durement négociés avec les acteurs locaux mais également nationaux. Elle remercie chaleureusement les nombreuses associations qui avaient décidé de mettre en place des bus (24) pour acheminer un maximum de chasseurs de toute la France pour défendre la motion qui avait été déposée au ministère. Grâce à la très belle mobilisation des associations, les chasseurs de gibier d'eau ont répondu présents pour montrer à tous nos dirigeants mais surtout à tous les organismes qui gèrent la chasse du gibier d'eau en France, que nos demandes sont légitimes.

Donc après de très nombreux contacts, réunions, promesses, désaccords et contre-propositions un accord est trouvé pour répondre au mieux aux revendications de la motion et de la sauvegarde des gabions menacés dans le département. Voyons ensemble ce qui peut être dévoilé sans trop avancer ou prédire le futur des accords et actions futures. Commençons si vous le voulez bien par le montage et la réalisation d'une manifestation (légitime et pacifique) qui pour pouvoir avoir lieu, doit faire l'objet d'une demande officielle aux services de l'état pour autorisation. Demande qui est suivie de nombreux rendez-vous avec les R.G. mais également les services de la préfecture qui au final l'autorisent ou l'interdisent en précisant à tous les organisateurs désignés les risques encourus en cas de débordements. Si les accords de la demande ne sont pas respectés, les commanditaires sont tenus responsables et doivent répondre devant la justice sans compter ceux qui seraient arrêtés par les forces de l'ordre. D'où une demande dans les règles pour réaliser cette manifestation.

Pendant l'instruction de la demande, les négociations allaient bon train entre les divers acteurs qui d'information en désinformation faisaient changer le dossier au fur et à mesure des périodes de poker menteur des différents acteurs. Suite à tout cela, un accord est donc trouvé ou imposé suivant les angles de vues ou filtres du lecteur. Mais les grandes lignes qui peuvent être dévoilées sont que :

- La motion Nationale est bien prise en compte par les services nationaux et les informations concernant la très vive mobilisation seront remontées aux ministères concernés. N'oublions pas que lors du rendez-vous avec les ministères, une proposition de calendrier de rencontres avait été évoquée et des dossiers qui semblaient bloqués pourraient être réétudiés. Les signaux remontés par les renseignements généraux montrent bien que la mobilisation est nationale et non pas locale comme bien souvent dans les dernières années.
- Les gabions qui étaient en sursis de destruction seront sauvés ou déplacés suivant les cas particuliers. Cet accord n'était possible qu'avec une pression nationale et a permis de montrer que dans tous les départements, l'union des chasseurs de gibier d'eau sera présente pour répondre à la demande d'associations. Car ce qui touche la BDS est d'actualité dans tous les territoires français.



- La fédération départementale des chasseurs qui était impliquée directement dans la négociation, a pris conscience de l'ampleur du mouvement et ne voulait pas que des débordements viennent ternir, voir annuler les accords qui même difficiles pouvaient aboutir. Fédération qui a fortement fait le tampon pour trouver un accord. Mais au regard du mouvement, elle a intégré certains points soulevés et a décidé de s'engager au côté des chasseurs de gibier d'eau.
- Les pouvoirs décisionnaires s'engagent à respecter les points qui sont de leur niveau de décision à condition de stopper immédiatement la manifestation telle qu'elle était organisée. Ils refusent donc la tenue de cette manifestation et demandent aux divers protagonistes de le faire savoir et éventuellement de prévoir un nouveau dossier pour une demande ultérieure. Demande qui formulée par une fédération, ne pourrait être qu'officielle et donc connue de toutes les fédérations.

Voilà ce que nous pouvons dire sur les raisons et actions qui ont fait que les manifestations du 11 et 25 mai sont annulées. Comme vous, l'A.N.C.G.E. et un bon nombre d'acteurs de ce mouvement regrette que le mouvement soit avorté alors qu'il était bien né. Mais cet avortement montre bien que depuis certaines manifestations (Rouen, Valenciennes,...) des chasseurs qui avaient sus s'organiser pour répondre présent à la demande d'une association. Alors oui, c'est dur que de voir une action tuée avant qu'elle n'éclore mais nous devons noter deux choses qui sont maintenant actées :

- La prise en compte d'une union des chasseurs de gibier d'eau pour défendre un problème même local.
- La prise en compte des revendications de la motion par une Fédération qui organisera une manifestation dans les mois qui viennent.

Alors même si cela fait mal et même si nous avons l'impression de ne rien faire, seul le résultat compte et il est positif. Restons unis dans ce combat et dans le pouvoir de mobilisation pour répondre présent aux demandes justifiées de territoires qui semblent être oubliés. Remercions les nombreuses associations qui ont joués le jeu et qui étaient prêtes à financer les déplacements de leurs adhérents et espérons que celle qui n'avaient pas la même optique regarderont mieux le côté national de la chose et s'investiront dans les opérations futures.

Didier Vergy
Président de l'ANCGE

